

ducit ad vitam. Denique dum Tibi debitas pro munere agimus gratias, cœlestium omnium munerum auspicem, et præcipuæ Nostræ in Te caritatis testem Apostolicam Benedictionem toto cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater, cunctisque istius Ecclesiæ Clericis, Laicisque fidelibus peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die " 10 " julii anno " 1856."

Pontificatus Nostri Anno Undecimo.

PIUS PP. IX.

---

*Copie d'une lettre de l'Evêque de Montréal aux Evêques de France, au sujet du Cérémonial des Evêques.*

---

PARIS, LE 30 MAI 1856.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté d'offrir à Votre Grandeur un exemplaire de mon modeste ouvrage sur les cérémonies de la sainte Eglise romaine, et je la prie de vouloir bien l'accepter comme un faible témoignage de la vive reconnaissance que mon pays tout entier doit à la France, qui l'a doté de si précieux établissements, et de ma propre gratitude pour la généreuse hospitalité dont j'ai été l'objet chaque fois que j'ai eu besoin de revoir la terre de mes pères. Puisse ce livre liturgique être un *Mémorial* qui resserre de plus en plus les liens qui n'ont jamais cessé d'exister entre nos Eglises, quoique la divine Providence nous ait fait vivre sous des gouvernements étrangers !

J'ose me recommander aux ferventes prières de Votre Grandeur, et me souscrire son très-obéissant et respectueux serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.